Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212203228-20260423-2026_16_04_17-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-PÉVER

Séance du jeudi 16 avril 2026

20 heures

Mairie de Saint-Péver

DELIBÉRATION

2026_16_04_17 Compte Financier Unique de l'exercice 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats.

Le CFU est une procédure dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Madame Pascale Le Yan, première adjointe.

Madame Pascale Le Yan présente de compte financier unique de l'année 2025.

Le conseil municipal décide par :

Présents	10	Pouvoir	0	Votants	10	Absent	0
Voix pour	10	Voix contre	0	Abstention	0		

D'APPROUVER le compte financier unique 2025.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire
Hélène BAHEZRE

Le Maire
Jean JOURDEN